



## **Le Concile épiscopal de l'Église orthodoxe russe s'est déroulé du 2 au 5 février 2013**

Le Concile épiscopal de l'Église orthodoxe russe a achevé ses travaux le 5 février 2013. Sur les 290 qui en sont membres, 280 hiérarques ont pris part à cette assemblée. Le tiers des évêques, soit 88, a été consacré durant les quatre années passées. Les réunions du Concile se déroulaient la salle des Concile de l'église du Christ Sauveur.

Témoignage d'unité au sein de l'Église orthodoxe russe, des hiérarques s'étaient déplacés depuis 247 diocèses de Russie, Ukraine, Biélorussie, Moldavie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizie, Lituanie, Lettonie, Tadjikistan, Tourkmenistan, Ouzbékistan, Estonie et de diocèses situés dans des pays lointains.

Le 1<sup>er</sup> février l'Église russe célébrait le 4<sup>e</sup> anniversaire de l'intronisation du Patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie. Cette journée avait été marquée par une célébration conciliaire à l'église du Christ Sauveur de tous les hiérarques de l'Église orthodoxe russe présidés par leur Primat.

Le même jour, les membres du Concile épiscopal de l'Église orthodoxe russe avaient rencontré le Président de la Fédération de Russie Vladimir Poutine. Au cours de cette rencontre, les problèmes clés des relations entre l'Église et l'état ont été discutés. Le chef de l'état russe a dit tenir en haute estime le travail de l'Église orthodoxe russe. Il a répondu aux nombreuses questions des archipasteurs.

Le 2 février, premier jour de travail pour le Concile, le Patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie a présenté un rapport sur l'activité et la vie de l'Église orthodoxe russe devant les pères conciliaires. Le Primat de l'Église orthodoxe russe a décrit en détail les différents aspects de la vie interne de l'Église, ainsi que l'état des relations entre l'Église et l'état et l'Église et la société sur tout le territoire canonique de l'Église orthodoxe russe. Le rapport abordait notamment les questions de la formation de nouveaux diocèses et la création de métropoles, la vie des paroisses à l'étranger, les aspects financiers et économiques de l'activité de l'Église et le thème de l'enseignement religieux. Il a donné une appréciation de l'activité missionnaire, de la mission auprès de la jeunesse et du ministère caritatif de l'Église russe pour les dernières années. Le Patriarche a ensuite parlé de l'activité de l'Église dans le domaine de l'information, du dialogue avec la société et l'état. Le Primat a partagé sa vision des relations interorthodoxes et interchrétiennes, de la collaboration avec les représentants d'autres religions.

Les membres du concile ont entendu le rapport du métropolite Vladimir de Kiev et de toute l'Ukraine, dans lequel il exposait la situation actuelle de l'Orthodoxe canonique sur le sol ukrainien.

Au cours des journées suivantes, les membres du Concile ont adopté dans un esprit d'unité ecclésiale un certain nombre de documents proposés par la Conférence interconciliaire :

- « Le Règlement sur l'élection du Patriarche de Moscou et de toute la Russie »
- « Le Règlement sur la composition du Concile local de l'Église orthodoxe russe »
- « La Position de l'Église face au développement des techniques de décompte et de traitement des données personnelles »
- « La Position de l'Église orthodoxe russe sur la réforme du droit de la famille et les problèmes de la justice juvénale »
- « La Position de l'Église orthodoxe russe sur les problèmes actuels de l'écologie ».

Une nouvelle rédaction des Statuts de l'Église orthodoxe russe a été adoptée, qui tient compte des amendements apportés.

Le Concile épiscopal a également pris la décision de procéder à l'introduction de saint Dalmate d'Issetskoe au rang des saints communs à toute la Russie. Saint Dalmate avait auparavant été canonisé en tant que saint local de Sibérie.

L'un des documents les plus importants adopté par le Synode est le Règlement sur l'aide matérielle et sociale aux ecclésiastiques, clercs et employés des organisations religieuses de l'Église orthodoxe russe, ainsi que des membres de leurs familles.

Le Concile a également adopté un Règlement sur les décorations de l'Église orthodoxe russe. Le document régule le système des récompenses ecclésiastiques et liturgiques au sein de l'Église russe créées à différentes époques.

Le Concile a approuvé à l'unanimité le report du mandat des membres du Tribunal ecclésiastique.

Enfin, le Concile épiscopal a adopté des décrets et a adressé un Message aux clercs, aux moines et aux laïcs de l'Église orthodoxe russe.

Durant toute la durée du Concile, les séances ont été quotidiennement précédées de la célébration de la Divine liturgie à l'église du Christ Sauveur. Au cours de ces offices, des prières spéciales étaient dites pour le bon déroulement du Concile épiscopal.

---

Source: <https://mospat.ru/fr/news/53046/>